

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-198

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO, M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

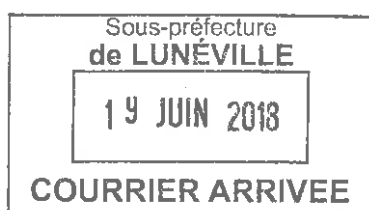
OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Mme HUGO pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-199

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO, M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

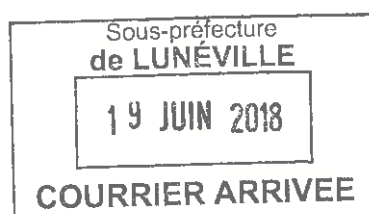
OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUIN 2018

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 5 juin 2018.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.



Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Catherine PAILLARD

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2018-200

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour 2018 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	2 163 589,50 €
- Dépenses	2 163 589,50 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	6 661 653,48 €
- Dépenses	6 661 653,48 €



**Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

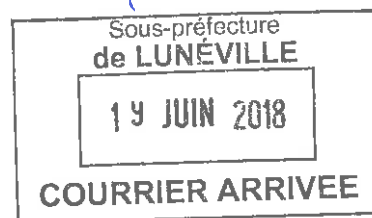
- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2018 pour un montant total de 8 825 242,98 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-201

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

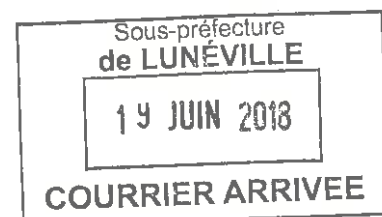
Le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau pour 2018 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	32 915,06 €
- Dépenses	32 915,06 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	320 976,91 €
- Dépenses	320 976,91 €



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau 2018 pour un montant total de 353 891,97 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2018-202

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET LOCATIONS
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

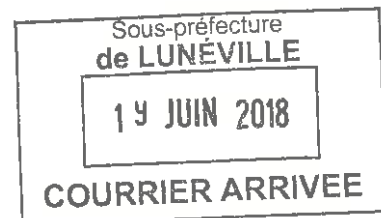
Le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » pour 2018 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	71 861,13 €
- Dépenses	71 861,13 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	310 258,11 €
- Dépenses	310 258,11 €



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

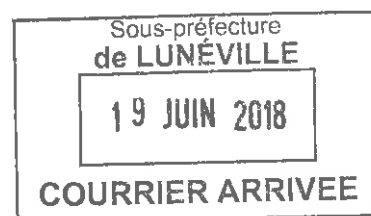
- adopte le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » 2018 pour un montant total de 382 119,24 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-203

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 – BUDGET RESTAURATION

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Budget Supplémentaire du Budget Restauration pour 2018 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	70 474,84 €
- Dépenses	70 474,84 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	139 873,69 €
- Dépenses	139 873,69 €



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Restauration 2018 pour un montant total de 210 348,53 €.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-204

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : JEUNESSE – BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE – FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DE CINQ AIDES SUPPLEMENTAIRES
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Par délibération n°2018-084 lors de la séance du jeudi 8 mars 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité, après avis de sa Commission des Finances, en faveur du projet de « bourse au permis de conduire ».

Ce projet a ainsi permis à cinq jeunes, premiers bénéficiaires de ce dispositif, de s'engager pleinement dans l'obtention de leur permis de conduire, tout en accomplissant admirablement leur contrepartie d'activité d'intérêt collectif du 09 avril au 20 mai 2018.

Fort de ce bilan extrêmement positif, la VILLE de LUNÉVILLE et la MISSION LOCALE du LUNEVILLOIS (M.L.L.) souhaitent, exceptionnellement, financer cinq nouvelles bourses au permis de conduire pour l'année 2018.

Pour rappel ce projet consiste, en partenariat avec la MISSION LOCALE du LUNÉVILLOIS (M.L.L.), dans la prise en charge par la VILLE de LUNÉVILLE du versement d'une bourse forfaitaire à l'obtention du permis de conduire, en échange d'une activité d'intérêt collectif en lien avec le développement durable, la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

La contrepartie à la participation de la ville dans le financement du permis de conduire est réalisée dans le cadre du projet d'obtention de la 4ème fleur engagé par la Ville.

Afin de répondre aux critères de ce projet, l'usage de produits phytosanitaires étant prohibé, les jeunes auront pour mission d'entretenir manuellement la voirie et les espaces publics de la ville.

L'encadrement des jeunes est réalisé par les agents des services bénéficiaires, voirie et espaces verts, également en charge de la fourniture des équipements et outillages nécessaires à la bonne exécution de la contrepartie.

Celle-ci correspond à 70h à effectuer en amont de l'inscription au permis de conduire.

Elle est réalisée dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes portés par la M.L.L.

L'activité s'inscrit dans une démarche de découverte du monde du travail et d'amélioration du cadre de vie.

Afin de bénéficier du dispositif, les jeunes, sélectionnés sur proposition de la M.L.L., doivent répondre aux critères suivants :

- être résidents de LUNÉVILLE,
- être âgés de 18 à 25 ans,
- être inscrits à la M.L.L. dans une dynamique et un parcours de qualification justifiant l'octroi de la bourse.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

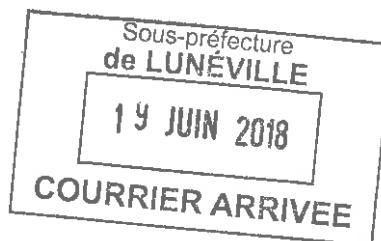
- approuve le renouvellement exceptionnel du projet « Bourse au Permis de Conduire »,
- autorise le Maire à signer la convention jointe de partenariat avec la MISSION LOCALE du LUNÉVILLOIS ainsi que tous documents associés à ce projet exceptionnel « Bourse au Permis de Conduire »,
- décide de verser, dans la limite de cinq bénéficiaires, à la MISSION LOCALE du LUNÉVILLOIS sous la forme de subvention et après facturation, la bourse forfaitaire d'aide à la formation de 500 € (cinq cents euros) par bénéficiaire,
- décide de verser 500 € (cinq cents euros) à la MISSION LOCALE du LUNÉVILLOIS afin de participer aux frais de gestion de l'action,
- précise que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2018, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-205

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

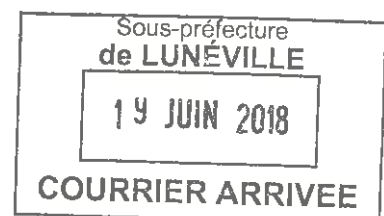
Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – FOOTBALL CLUB LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Le Football Club Lunéville organisera le « 11^{ème} challenge Dufay », tournoi inter-régional au Stade Fenal le samedi 16 juin 2018, qui regroupera plusieurs centaines de jeunes.

Afin de faire face aux frais d'organisation de cette manifestation, le club sollicite une aide financière de la Ville. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 495 €.

La Commission propose une subvention de 350 € pour le « Challenge Michel Dufay ».



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer :

- 350 € au Football Club Lunéville.

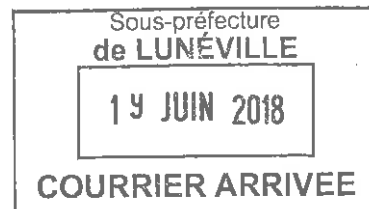
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine Paillard
Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-206

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

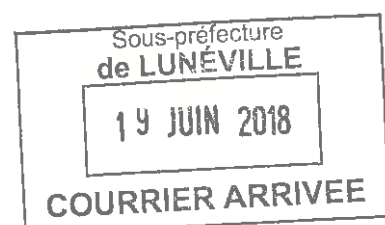
Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL EN VUE D'ACCOMPLIR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux et de l'application de l'organigramme mis en place au 1^{er} mai 2018, un audit en organisation a été diligenté auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle.

Un agent du centre de Gestion est spécialement dédié à la Ville de LUNEVILLE durant l'année 2018 selon des plages d'interventions définies avec le service concerné. En l'espèce, l'audit organisationnel a pour objectif de proposer des éléments d'aménagements (spatiaux, plannings, etc.) afférents au service de l'accueil et de l'Etat-Civil.

Pour concrétiser cette coopération avec le Centre de Gestion, le Conseil Municipal sera amené à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention joint à la présente.



Il est à noter que cette intervention est totalement prise en charge financièrement par le Centre de Gestion puisque la collectivité est adhérente.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

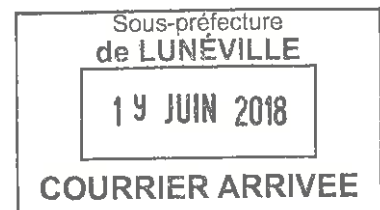
- décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-207

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : AMENAGEMENT URBAIN – RAPPORT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'ANNEE 2017
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
 - la qualité et la performance du service rendu
- sur le plan technique
 - sur le plan de sa gestion financière

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.



Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

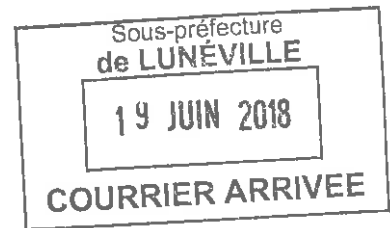
- prend acte du rapport annuel 2017 du prestataire de la gestion du service public de l'éclairage public et s'engage à le tenir à la disposition du public.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-208

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

RAPPORTEUR : M. FRASNIER

Gestion générale de la défense incendie :

La notion de « Défense Extérieure Contre l'Incendie ou DECI » désigne les moyens hydrauliques d'extinction mobilisables pour maîtriser l'incendie et éviter la propagation aux constructions avoisinantes.

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, les points d'eau nécessaires à l'alimentation des moyens des services d'incendie et de secours sont dénommés « points d'eau incendie » (PEI). Les PEI sont constitués d'ouvrages publics et privés utilisables en permanence par les services d'incendie et de secours. Outre les bouches et poteaux d'incendie normalisés, peuvent être retenus à ce titre les points d'eau naturels ou artificiels et d'autres prises d'eau.

Les Contrôles techniques périodiques :

Les contrôles techniques ont pour objet d'évaluer et de mesurer les capacités opérationnelles des points d'eau d'incendie. De plus, ils permettent de s'assurer que le PEI est alimenté dans des conditions hydrauliques conformes aux caractéristiques techniques du point d'eau incendie concerné.

Ils seront effectués au titre de la police spéciale de la DECI, sous l'autorité du Maire. Les contrôles dynamiques des hydrants relèvent de la compétence de la commune qui peut faire le choix de les confier à un organisme de coopération intercommunale et ce par convention.

Ces contrôles sont effectués de manière triennale. En fonction du nombre de PEI dont le service public de DECI à la charge, 2 solutions sont envisageables :

- contrôle intégral une fois tous les 3 ans,
- contrôle par tiers sur 3 ans.

Après avis du Préfet, cette périodicité peut être augmenté à 5 ans sous réserve de prendre en compte les caractéristiques suivantes :

- stabilité des réseaux (pas d'évolution dans le temps des mesures que sont supérieures ou égales à 60m³/h sous 1 bar),
- contrôle partiel annuel systématique da chaque réseau sous pression.

Chaque commune ou EPCI devra mentionner dans son arrêté prévu au chapitre 6.1 du Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie – Meurthe et Moselle, la périodicité retenue en fonction des critères ci-dessus.

Pour les PEI à caractère privé, les propriétaires doivent effectuer les contrôles et transmettre les comptes rendu au maire et au SDIS. La périodicité des contrôles est la même que celle des points d'eau publics. Le Maire doit s'assurer que ces ouvrages sont contrôlés périodiquement par le propriétaire. Il peut donc être amené à rappeler cette obligation au propriétaire, en particulier lorsque la périodicité du contrôle est dépassée.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du Comité Technique
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,**

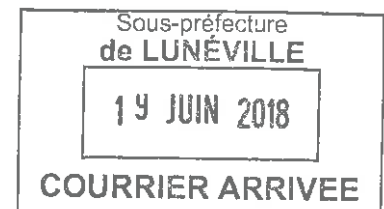
- décide que la Commune de Lunéville réalise en régie les contrôles techniques périodiques par tiers sur des périodes de 3 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD





CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-209

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : TRAVAUX A LA HALTE-JEUX LE DONJEUX ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DES SERVICES DE LA CAF DE MEURTHE-ET-MOSELLE
RAPPORTEUR : M. RECOUVREUR

La Ville de Lunéville est propriétaire de la Halte-Jeux le Donjeux et la gestion en est confiée au CCAS de Lunéville.

Une opération de rénovation du bâtiment est prévue en 2018 et porte sur :

- Modification d'un espace de sommeil : la halte-garderie a 2 chambres dont 1 se trouve à l'étage. Pour des raisons de sécurité et afin de faciliter les évacuations, le projet porte sur la fermeture d'une pièce en rez-de-chaussée afin de la transformer en chambre (problème souligné dans les comptes-rendus des commissions de sécurité des dernières années).
- Rénovation des peintures de la salle de change et de la cuisine qui datent de la création de la structure (1999).
- Remplacement des néons par des luminaires à Led afin de réaliser des économies d'énergie.
- Rénovation des peintures de la salle principale qui datent de la création de la structure (1999).
- Rénovation des éléments de la cuisine (remplacement des portes, évier et robinet).

Le chiffrage des travaux sera établi par les services techniques mi-juin (estimation à 24 000 €).

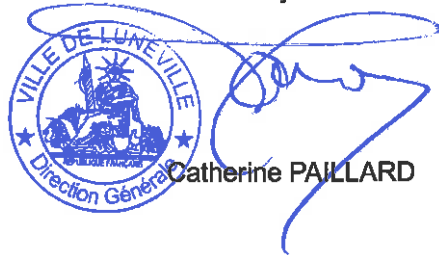
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

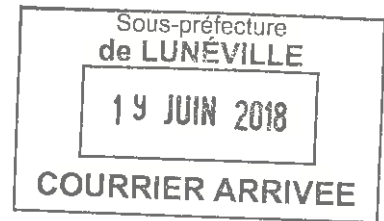
- doit se prononcer sur l'engagement de principe à réaliser ces travaux et autoriser les services à déposer une demande d'aide financière à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2018, nature 2313, fonction 64, enveloppe 21 005.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,


Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : ACCUEIL DE PERSONNES VOLONTAIRES EN SERVICE
CIVIQUE – RENOUVELLEMENT D'AGREMENT
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Depuis mars 2011, la Ville de Lunéville s'est engagée dans l'accueil de personnes volontaires, de 16 à 25 ans, dans le cadre du service civique créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010.

Les objectifs définis par ladite loi sont de trois ordres :

- offrir à toutes personnes volontaires l'opportunité de s'engager, de donner son temps à la collectivité
- renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale
- effectuer une mission d'intérêt général dans des domaines très vastes : éducatif, environnemental, social, sportif, culturel, humanitaire, familial...

L'engagement de service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt générale reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité de 472,97 € versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

La structure d'accueil verse au volontaire une prestation d'un montant minimum de 107,58 € par mois correspondant à la prise en charge de remboursement de frais (alimentation, transport...). Elle devra également assurer à chaque jeune : un tutorat, une formation civique et citoyenne, une formation aux premiers secours et un accompagnement dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

L'agrément de la Ville de Lunéville prenant fin le 11 août 2018, il est proposé au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler cet agrément pour une nouvelle durée de 3 ans afin de poursuivre l'accueil de jeunes, actuellement au nombre de cinq, en service civique.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

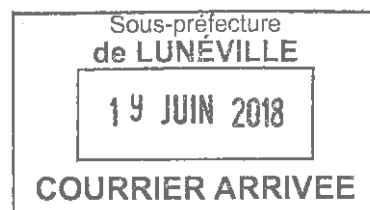
- sollicite le renouvellement pour 3 années de l'agrément au titre de l'engagement du service civique,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- autorise le paiement de 107,58 € par volontaire et par mois,
- précise que la dépense est prévue au B.P. 2018, nature 64131.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-211

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – VERSEMENT DE SUBVENTION – ASSOCIATION LES ZEPHYRS

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

L'association **LES ZEPHYRS** organise, en partenariat avec la Ville de Lunéville, le « AIR SHOW LEGEND GRAND EST » avec comme point d'orgue la 44^{ème} édition du Championnat de France de montgolfières.

La base de cette manifestation est localisée sur l'aérodrome de Lunéville-Chanteheux-Croismare. De nombreuses animations seront et sont offertes aux Lunévillois dont un meeting aérien le 28 juillet qui accueillera la patrouille de France.

L'histoire aéronautique de Lunéville sera également mise à l'honneur.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 467 200 €.

En raison de la charge financière conséquente que représente cet événement, l'association **LES ZEPHYRS** sollicite une participation de la Ville.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 30 000 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,**

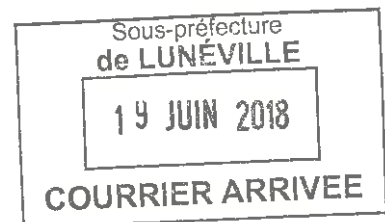
- décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'association LES ZEPHYRS,
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.S. 2018, nature 6745, fonction 024, enveloppe 6876.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,



Catherine PAILLARD



CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2018-212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PAILLARD, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, Mme DI MARINO, M. VALOIS, Mme SARDE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. LAMBLIN (pouvoir Mme PAILLARD), Mme BAGARD (pouvoir M. BREGEARD), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir M. TALLOT), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. RECOUVREUR), Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme MANSUY), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. AUBERT (pouvoir M. BARDOT), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. BAUCHE.

ETAIENT ABSENTS : MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 18 juin 2018.

OBJET : LANCÉMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUSCRIPTION AU BENEFICE D'UN PROJET PATRIMONIAL DE LA VILLE ET ENGAGEMENT D'UN PARTENARIAT EN CONSEQUENCE AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

La Commune souhaite se lancer dans une démarche de souscription publique de type « mécénat ». L'idée est de permettre aux Lunévillois et aux amateurs du patrimoine de Lunéville qui le peuvent et qui le veulent, entreprises ou simples particuliers, d'affirmer leur attachement à la Ville en soutenant une action patrimoniale, matériellement comme financièrement.

Le mécénat est en effet « un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général ».

Le mécénat permet donc le versement d'un don à un organisme pour soutenir une activité d'intérêt général.

Le but de cette démarche est de permettre d'augmenter la participation des acteurs privés à la vie de la cité, de favoriser l'extension d'une culture du mécénat sur le territoire et d'assurer la cohérence, la transparence et la visibilité des partenariats des entreprises et des particuliers avec la collectivité.

Cette démarche est également un moyen de tisser de nouveaux liens avec des entreprises et avec des particuliers sur des projets d'intérêt général pour œuvrer ensemble au rayonnement de la Ville et à l'attractivité du territoire.

Cette action est ainsi souhaitée afin de fédérer les générosités pour préserver, transmettre, et rendre accessible le patrimoine lunévillois.

Le mécénat est également un moyen de diversifier les financements, au-delà du simple financement public, pour certains projets portés par la Ville. Le mécénat donne droit à des réductions d'impôts pour les donateurs.

En effet, la loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a modifié l'article 238 bis du Code Général des impôts et les entreprises bénéficient désormais d'une réduction d'impôts de 60% du montant de leur don, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires HT annuel, avec la possibilité de reporter l'excédent sur cinq exercices en cas de dépassement du seuil annuel, ou si le résultat de l'entreprise l'année du don est nul ou déficitaire.

L'article 200 du Code Général des Impôts est, quant à lui, applicable aux particuliers et permet aux dons effectués auprès de fondations, d'associations reconnues d'utilité publique et d'œuvres d'intérêt général d'ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

La démarche de mécénat se révèle intéressante eu égard à la richesse du patrimoine lunévillois comme en témoignent les nombreux immeubles protégés au titre des Monuments Historiques.

Ces dernières années, la Ville a œuvré à préserver son patrimoine et de nombreux chantiers ont permis de valoriser cet héritage.

Ainsi, l'ancien Hôtel Abbatial Saint-Rémy a fait l'objet de travaux d'entretien.

La Ville poursuit actuellement sa mission de valorisation du patrimoine puisque des travaux complémentaires sont prévus au sein de cet édifice avec le réaménagement du premier étage et la réfection de la toiture.

L'escalier pourrait également faire l'objet d'une réfection afin de mettre en valeur l'entrée principale de ce bâtiment d'envergure.

Considérant la volonté de la Ville de voir des partenaires privés s'investir dans la préservation du patrimoine lunévillois, il sera proposé d'initier, en lien avec la Fondation du Patrimoine, une politique de mécénat au bénéfice du projet de réfection de l'escalier de l'Hôtel abbatial. La Fondation du Patrimoine peut en effet accompagner la ville en apportant son expertise et un appui logistique dans l'organisation et le bon déroulement de la collecte de fonds.

Ainsi, la Fondation traite les dons, se charge de remercier les donateurs et leurs adresse leurs reçus fiscaux. Ensuite, la Fondation reverse les sommes collectées.

En conséquence, il sera proposé de lier un partenariat avec la Fondation du patrimoine afin de soutenir son action de terrain et de lancer une souscription pour la réfection de l'escalier de l'ancien Hôtel Abbatial Saint-Rémy.

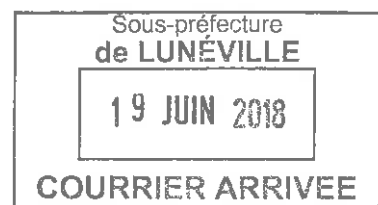
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2241-1 relatif aux dons et legs ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 200 et 238 bis ;

VU la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer les conventions de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de lancer les souscriptions publiques et autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter les fonds via sa plateforme pour le compte de la Ville.



- mandate Monsieur le Maire ou son Représentant à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le quatorze juin deux mil dix-huit.

Pour expédition conforme,
Pour le Maire, et par délégation,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,




Catherine PAILLARD

